

Le risque d'infection COVID-19 en cas de maladie cardiaque chronique

D'une façon générale en cas d'infection COVID-19 signaler bien votre maladie cardiaque et vos traitements au médecin qui vous prend en charge, car :

- Une infection COVID-19 peut parfois favoriser l'aggravation d'une maladie cardiaque chronique sous-jacente :
 - Des précautions sont donc à discuter.
- Certains traitements spécifiques proposés contre le virus du COVID-19 peuvent nécessiter une surveillance cardiaque renforcée, et dans certains cas peuvent être contre indiqués, notamment :
 - En cas de maladies cardiaques particulières, comme le syndrome du QT long ;
 - En cas de prise de certains médicaments antiarythmiques, comme Cordarone, Sotalex.
- Une fièvre doit par ailleurs être scrupuleusement traitée (par antipyrétique simple) dans certaines pathologies :
 - Le syndrome de Brugada ;
 - Les syndromes du QT long type 2 et 3.

Facteurs à prendre en compte pour la stratégie de reprise du travail lors du déconfinement

La maladie cardiaque sous-jacente :

Sa stabilité et l'intensité des symptômes

Age et comorbidités associées :

surpoids, HTA, insuffisance respiratoire chronique ou autre pathologie, immunodépression

Type d'activité professionnelle

et la possibilité d'observer scrupuleusement les gestes barrières ou pas

Les modalités de transports

Proposition de définition des groupes de maladies selon un avis d'expert et en l'absence de données scientifiques spécifiques :

Proposition de prise en charge différenciée selon le groupe de maladies vis-à-vis du déconfinement :

Nota bene: la présence d'un défibrillateur ou d'un pacemaker ne modifie pas la catégorisation en soi.

1. Maladie cardiaque chronique à RISQUE SIGNIFICATIF (personnes vulnérables)

- Toute **maladie cardiaque instable** (événement rythmique ou hémodynamique récent significatif, dans les 3 derniers mois) ;
- **Cardiomyopathie** (dilatée, ventriculaire droite ou autre) **ou Cardiopathie congénitale avec dysfonction myocardique** (altération FE VG ou VD), **ou avec hypertension artérielle pulmonaire**, avec ou sans dyspnée
- **Cardiomyopathie restrictive** avérée, avec ou sans dyspnée (car risque hémodynamique particulier)
- **Cardiomyopathie** (hypertrophique et autre) **ou Cardiopathie congénitales avec symptôme significatif** (dyspnée stade NYHA 3 ou 4, syncope, palpitations prolongées) ;
- **Cardiopathie congénitale cyanogène** (avec saturation < 90%) ;
- Toute **maladie cardiaque en attente d'un geste chirurgical ou d'un geste interventionnel programmé** (à court terme)

- **Télétravail** à privilégier au maximum.

En cas de Travail sur site :

- **Respect** des gestes barrières de façon très stricte avec port du masque obligatoire (au minimum masque dit « alternatif ») ;
- Respect d'une distance, si possible de 2 m, en présence d'autres personnes ;
- Utilisation régulière d'une friction hydro-alcoolique ;
- Nettoyage des surfaces de votre espace de travail à votre arrivée si utilisé aussi par d'autres (souris/clavier d'ordinateur, poignée de porte etc) ;
- Réunions physiques à éviter ;
- Respect d'une distance de sécurité et port de masque dans les transports d'au minimum 1 m.

En cas de travail avec contact avec le public sans possibilité d'aménagement de poste ni de respect des gestes barrières : Discussion au cas par cas et en concertation avec le médecin du travail, d'un arrêt de travail pour les patients en ALD (declare.ameli.fr).

D'une façon générale pour tous ces patients dits « vulnérables » : **prendre contact avec leur cardiologue référent pour une évaluation individuelle de leur prise en charge au moment du déconfinement.**

2. Maladie cardiaque chronique avec RISQUE FAIBLE, les autres maladies, notamment :

- **Canalopathie** (syndrome du QT long, syndrome de Brugada, tachycardie ventriculaire catécholergique, syndrome du QT court, syndrome de repolarisation précoce, etc).
- **Cardiomyopathie sans dysfonction systolique et sans symptômes** (ou pauci symptomatique).
- **Cardiopathie congénitale sans dysfonction systolique et sans symptômes** (ou pauci symptomatique)

- Conduite à tenir **similaire à celle de la population générale.**

- Respect des gestes barrières lors de la reprise du travail, notamment port de masque (dit « alternatif ») en présence d'autres personnes.